YENNE le mag

4 ÉTÉ 2022

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

PUMPTRACK - ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL
LA PAROLE AUX JEUNES

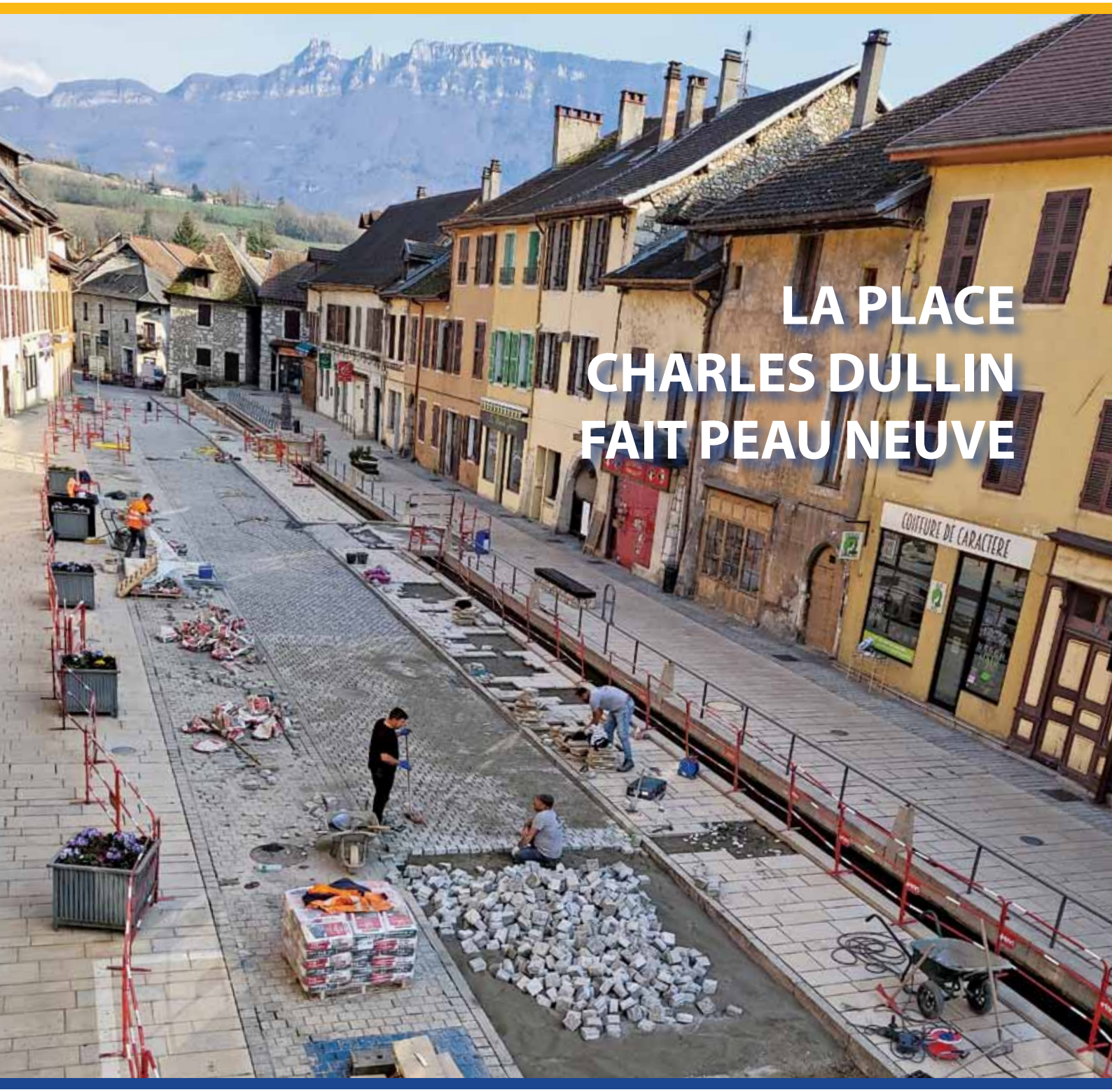

LA PLACE CHARLES DULLIN FAIT PEAU NEUVE

ÉCONOMIE
UNE ASSOCIATION DES COMMERÇANTS

COMMERC'Yenne

TOURISME
LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

Déchetterie : l'accès nécessite l'inscription de votre véhicule

L'accès à la déchetterie, gérée par la Communauté de communes de Yenne qui exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets, évolue. Dorénavant, l'accès se fait par lecture des plaques d'immatriculation, ce qui implique d'inscrire préalablement son ou ses véhicules.
Vous avez dû recevoir un courrier relatif aux modalités d'inscription pour ce nouveau dispositif.
Pour toute question ou renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de communes : 04 79 36 90 76 ou accueil@ccyenne.fr.

Fosses septiques et toutes eaux : des tarifs préférentiels pour la vidange

Pour les personnes qui le souhaitent, la Communauté de communes de Yenne propose une prestation d'entretien comprenant le curage et la vidange des fosses septiques, fosses toutes eaux, préfiltres et bacs à graisses, réalisée par l'entreprise Ray Assainissement (38), dans le cadre de vidanges groupées et programmées.
Afin de pouvoir bénéficier des tarifs ci-dessous, vous devez au préalable obtenir un bon de commande auprès de la Communauté de communes de Yenne (04 79 36 90 76) et suivre les instructions données.

Prix des prestations
pour une commande entre le 1er novembre 2021 et le 1er novembre 2022

TYPE DE PRESTATIONS	MONTANT HT
Vidange d'une fosse toutes eaux ou septique	
Volume < 2 000 litres	95 €
2 000 ≤ Volume ≤ 3 000 litres	105,50 €
3 000 < Volume ≤ 5 000 litres	110 €
Traitement des matières de vidange en site agréé	37,5 € / tonne
Remarque : pour la vidange d'une fosse toutes eaux ou septique, le prix doit être calculé comme suit : prix de la vidange en fonction du volume + traitement des matières de vidange en fonction de la quantité de matières vidangée.	
Vidange d'un bac à graisse seul + transport et dépotage des graisses sur un site agréé	50 €
Entretien d'un préfiltre indépendant de la fosse	34 €

Attention : les prix proposés dans le cadre de ce marché ne sont pas pratiqués pour des interventions d'urgence et si vous n'avez pas de bon de commande de la Communauté de communes de Yenne.

Assainissement : un éco-prêt à taux zéro pour réhabiliter votre installation non collective

La loi de finances 2022 a maintenu jusqu'au 31 décembre 2023, l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) pour les travaux de réhabilitation de votre installation d'assainissement non collectif. Les travaux doivent concerner le remplacement de l'installation par des dispositifs ne consommant pas d'énergie, sous réserve de respecter les prescriptions techniques fixées par la réglementation en vigueur.
Pour en savoir plus sur l'éco-PTZ : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905

SOMMAIRE

Pratique 2
La place Charles Dullin fait peau neuve 4
L'extinction nocturne de l'éclairage suspendue dans le centre bourg 5
Budget : pas d'augmentation des impôts locaux 6
Yenne en fleurs 6
Bibliothèque : ce que pensent les usagers 7
Projet de pumptrack - espace intergénérationnel : la parole aux jeunes 9
Ce que vous réserve la Maison de la Dent du Chat pour cet été 10
Bienvenue aux nouvelles activités installées à Yenne 11
Une association pour regrouper les commerçants yennois 11
Les Ecolyennes : les parents d'élèves mobilisés 12
Un rucher école à Yenne 12
Le coin des poètes / état-civil 13
Tribunes 14
Détente 15
Retour en images 16

YENNE le mag

Journal municipal de Yenne
Mairie
Place Charles-Dullin - BP 3
73170 YENNE
www.mairie-yenne.fr
Yenne le Mag paraît trois fois par an
Directeur de la publication : François Moiroud
Rédaction : élus et services municipaux de Yenne
Crédits photo : Ville de Yenne, Maison de la Dent du Chat, Google Street View
Conception et réalisation : agence Kangourou, Aix-les-Bains
Impression : Imprimerie Ducret
Parution : juillet 2022

Nous posons les jalons de ce que sera Yenne demain

Chères Yennoises, Chers Yennois,

Alors que l'été est engagé, appelant chacun à un repos estival bienvenu, ces quelques mots me permettent de vous donner l'état d'esprit de l'équipe municipale. Depuis plus de deux ans maintenant, nous sommes à l'œuvre pour agir dans tous les domaines de votre vie quotidienne : écoles, associations, dynamisme local, cadre de vie. Mais notre vision se porte aussi sur l'avenir : travaux, aménagement du territoire... Ces projets permettent à l'équipe municipale de déployer un trésor d'énergie dans l'intérêt de l'ensemble des habitants.

La pandémie mondiale d'abord, puis, récemment, la guerre en Ukraine auraient pu nous faire ralentir ou nous détourner de nos objectifs : il n'en sera rien. En gardant une attention particulière aux plus fragiles, nous menons de front la difficulté des contextes et l'ambition portée à notre territoire.

Avec maîtrise de notre budget, nous posons progressivement les jalons de ce que sera Yenne demain. D'ailleurs, vous pourrez ici constater les chantiers récemment entrepris avec notamment la réhabilitation de la place Charles Dullin ainsi que la rénovation du kiosque, éléments renforçant l'attractivité du bourg et des commerces. La suite de l'ouvrage est d'ores et déjà sur le métier, vos élus en sont les artisans.

De la même manière, le projet pumptrack concentre notre attention de sorte que les plans définitifs puissent être réalisés avant la fin de l'année et que les travaux soient lancés en début d'année prochaine. Ce projet intergénérationnel, soutenu de manière significative par le Département, doit permettre de renforcer le vivre-ensemble dont nous avons tant besoin dans une société fragilisée.

En outre, nous avons souhaité cette saisons estivale particulièrement festive et animée, afin de retisser les liens entre nous, liens distendus par les tourments du Covid-19.

Retrouvons-nous autour des nombreux événements, et sachez que vous pouvez compter sur mon engagement, comme sur celui de mon équipe municipale, pour continuer avec vous à faire de Yenne cette ville où nous avons plaisir à vivre.

François MOIROUD,
Maire
Conseiller départemental

La place Charles Dullin fait peau neuve

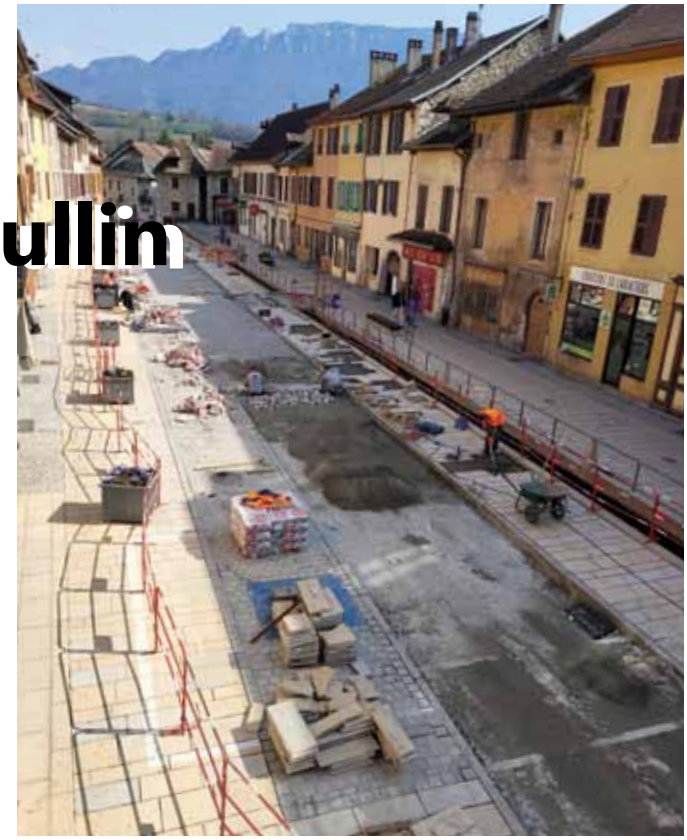

Le chantier de rénovation de la place Charles Dullin était attendu depuis de nombreux mois et la municipalité s'est attachée à caler précisément les phases administratives, financières et techniques au préalable.
Après ce travail préparatoire, et en lien avec les commerçants du secteur afin de minimiser la gêne des travaux sur les activités économiques, l'entreprise EVS a réalisé la quasi-totalité de l'aménagement en six semaines. Les pavés de la voie centrale ont été réutilisés à 80 % (les autres étant trop abîmés car fendus ou cassés) et les dalles prévues d'être remplacées l'ont été.
Dès lors, une vigilance accrue va être portée sur le stationnement sauvage qui a pu, par le passé, contribuer à une dégradation plus rapide de l'infrastructure.
Ce projet d'un montant de 130 000 € a pu se concrétiser grâce à l'appui financier de Conseil départemental de la Savoie et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.
L'inauguration de cette mise en valeur est prévue le dimanche 11 septembre prochain en fin de matinée. Chaque Yennois y est d'ores-et-déjà convié.

Une commune tournée vers l'avenir

La rénovation de la place Charles Dullin n'est que la première pierre d'un vaste projet de cœur de ville. Elle ouvre une décennie d'investissements structurants.

Bien que dynamique, notre commune accuse un retard certain en termes d'investissements structurants. Des projets sportivo-associatifs sont en cours, mais la municipalité porte également un dossier d'aménagement du centre-bourg.
Une ébauche déjà relativement aboutie avait été déposée au Département de la Savoie, qui s'est concrétisée par la signature du contrat « Petite ville de demain en Savoie ». Le Département apportera 250 000 € pour une première phase de travaux de près de 600 000 €. À ce titre, ce sont les rues des Prêtres et Antoine Laurent, ainsi que les abords du monument aux Morts, qui constitueront cette première phase.
D'un point de vue plus global, une étude d'aménagement va être lancée dans les prochaines semaines afin de préparer l'avenir quant aux axes d'entrée de ville notamment.
En parallèle, une étude financière prospective est en cours de finalisation. Celle-ci permettra de connaitre précisément les marges de manœuvre et les possibilités d'investissement pour les années à venir, en tenant compte des multiples contraintes mais également des subventionnements envisageables.

Le contrat de partenariat « Petite ville de demain en Savoie » a été signé entre le premier vice-président du Conseil départemental, Franck Lombard, et le maire de Yenne, François Moiroud.

« Notre latitude budgétaire mise en perspective avec les investissements à mener nous donnera la feuille de route pluriannuelle de la décennie à venir », indique le maire, François Moiroud.
Chacun l'aura compris, la rénovation de la place Charles Dullin n'est que la première pierre d'un vaste projet de cœur de ville, première vitrine de la commune et du territoire.

L'extinction nocturne de l'éclairage suspendue dans le cœur du bourg

L'efficacité des caméras de vidéoprotection étant réduite faute d'éclairage public, l'extinction nocturne a été suspendue en attendant de pouvoir investir dans des équipements plus modernes.

La municipalité a décidé de suspendre l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit dans le centre du bourg. Cette mesure avait été mise en place par la précédente municipalité, qui avait opté pour des horaires différenciés en fonction des secteurs.
En ce début de mandat, les élus ont souhaité remettre à plat ce sujet, en étudiant ses intérêts et ses désagréments. C'est pourquoi, une mission a été confiée à un bureau d'études, via le SDES (syndicat départemental d'énergie de la Savoie). Le résultat de cet audit sur les 700 points lumineux publics de la commune permettra à la municipalité de prévoir, pour les années à venir, le recours à de nouvelles technologies à la fois plus efficaces et plus économes en énergie.
Cette étude permettra aussi de préciser la pertinence d'une coupure totale de l'éclairage, comme elle fut mise en place précédemment. La municipalité a ainsi

De nombreux actes d'incivilité étaient difficiles à résoudre, faute d'éclairage public. Ce qui justifie cette décision.

été alertée par la gendarmerie et la police municipale sur le fait que de nombreux actes d'incivilité, et surtout les enquêtes associées, étaient difficiles à résoudre dans ce contexte. L'efficacité des caméras de vidéoprotection est en effet réduite sans éclairage public...
C'est ce qui explique la décision de la municipalité, qui a suspendu cette mesure dans le centre du bourg, en attendant de pouvoir se doter de luminaires et d'équipements plus modernes permettant à la fois de réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse tout en garantissant la sécurité de la population.

Stationnement : des progrès à faire

Le stationnement anarchique est de plus en plus répandu. Une phase de prévention précèdera la répression.

Le constat a été fait depuis plusieurs mois que le stationnement anarchique, voire dangereux, était de plus en plus répandu sur les espaces publics, voiries et ce, principalement dans l'hyper-centre.
Alors que le chantier de la place Charles Dullin vient de s'achever et qu'une nouvelle organisation est programmée, une phase de prévention puis de répression plus dure se mettra en place, plus largement dans le centre, conjointement portée par la police municipale et la gendarmerie. Concrètement, des avertissements seront d'abord notifiés, puis des contraventions seront dressées pour les plus récalcitrants. De nombreux stationnements « conforts » sont en réalité dangereux, ce qui n'est pas acceptable.
La commune compte sur la compréhension de chacun. Il en va de la qualité de vie collective mais aussi du bien-vivre ensemble.

DES ARRÊTS-MINUTE PLACE CHARLES DULLIN

Sous peu, le stationnement sur la place Charles Dullin va évoluer en « arrêt minute » afin de garantir une rotation des véhicules en journée et favoriser ainsi le dynamisme du commerce local.

Pas d'augmentation des impôts

Le budget primitif 2022 a été voté par le conseil municipal lors de la séance du 14 mars. La gestion financière de la commune de Yenne repose sur un budget principal et trois budgets annexes (assainissement, chaufferie bois, ZAC du Flon).
Le budget principal a été voté avec une section de fonctionnement à 2 945 330,23 euros et une section d'investissement à 1 991 363,95 euros.
Les élus ont fait, cette année encore, le choix de ne pas augmenter la fiscalité et de ne pas engager d'emprunt supplémentaire.

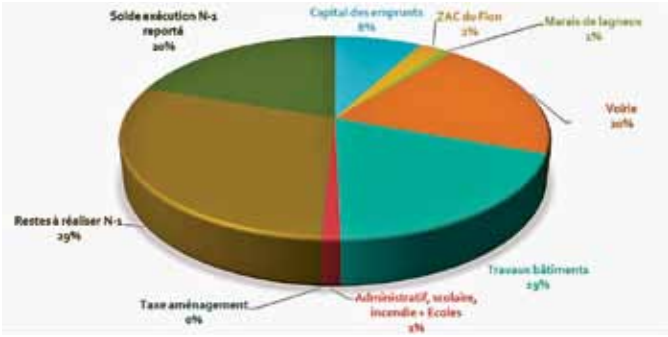

COMMENT S'ÉLABORE LE BUDGET ?

L'élaboration du budget commence dans chacune des commissions municipales, en lien avec les agents de la mairie pour la remontée des besoins. Les différents éléments sont ensuite mis en commun par le directeur général des services et étudiés en commission Finances.
Une commission Finances élargie, composée des membres de la commission finances, des adjoints aux maires et des vice-présidents de commissions, se réunit en présence des agents municipaux, afin de débattre des différentes orientations et de prioriser les actions. Une fois équilibré, ce budget est soumis au vote du conseil municipal.

Les éléments majeurs de ce budget sont :
▸ La création d'un Pumptrack (parcours de bosses et de virages relevés pour VTT principalement) et d'un espace intergénérationnel,
▸ L'étude sur l'aménagement des rues du centre-ville,
▸ Un fort investissement dans la rénovation et l'entretien du bâti de la commune (mur du cimetière, toit du presbytère, Clos des Capucins)
▸ Un investissement important sur la voirie.
Les possibilités de nouveaux projets structurants restent pour le moment limitées par les emprunts en cours et les actions engagées précédemment, comme le marais de Lagneux.
Une étude prospective sur les capacités financières de la commune est en cours afin de préciser les marges et leviers financiers possibles. La municipalité est par ailleurs à la recherche permanente de subventions afin d'alléger le poids de ces actions sur son budget.

Yenne en fleurs

Un groupe volontaire et efficace, composé d'agents municipaux, de bénévoles et d'un élu, a œuvré au fleurissement de la commune début mai. Merci à eux, et à tout le travail de préparation en amont pour aboutir à ce magnifique résultat.
Le fleurissement embellit le cadre de vie des Yennois, participe à l'attractivité touristique et commerçante, valorise notre patrimoine... Il doit aussi s'adapter aux enjeux environnementaux. Les actions déjà en place comme le mulching (technique de tonte sans ramassage) ou le paillage, seront com-

plétées par d'autres mesures (plan de gestion différencié, récupérateurs d'eau, nouvelles essences, îlots de verdure…).

Pôle gériatrique : les services recentrés

La coordonnatrice de l'action sociale, les services du SSIAD ainsi que l'infirmière Asalée occupent, depuis la fin juin, des locaux rénovés au sein du bâtiment « Les Estadelles », 111 route de Chambuet, à proximité de l'Ehpad Albert Carron. Avec des services recentrés sur un même site, l'objectif est de renforcer la coordination du pôle gériatrique du territoire.
Les numéros d'appel resteront inchangés :
• SSIAD : 04 79 36 75 00
• Coordinatrice CIAS : 04 79 44 47 24.

Plan communal de sauvegarde : une simulation d'inondation à Yenne

Dans le cadre du nouveau Plan communal de sauvegarde (PCS *), un exercice de mise en situation a été organisé le 7 avril dernier afin de gérer une crise fictive. Cet exercice, auquel ont pris part la majorité des agents municipaux, a été organisé par le Syndicat du Haut Rhône via l'école des Mines de Saint-Etienne.
Ce dispositif de simulation d'inondation se nomme Cit'in Crise. Il a été conçu pour la formation et l'information du grand public et/ou des collectivités territoriales. Pendant environ deux heures, il a permis à chacun de prendre les rôles des réels acteurs impliqués (préfet, maire, responsable des services techniques...) et de mettre en place les actions adaptées pour faire face au mieux à l'inondation qui sévit.

En savoir plus : citincrise.mines-stetienne.fr/2022/04/19/les-7-et-9-avril-2022.

Pendant 2 heures, les agents municipaux ont été mis en situation dans le cadre d'une simulation d'inondation.

** Un questionnaire PCS avait été diffusé dans le précédent bulletin municipal. La mairie remercie toutes les personnes qui l'ont retourné.*

Bibliothèque : ce que pensent les usagers

Plus d'une centaine d'adhérents à la bibliothèque de Yenne ont répondu à un questionnaire, mi-avril, pour mieux les connaître et de s'adapter à leurs attentes.

▸ 90 % des répondants sont des femmes pour un âge moyen de 46 ans (45 % ont moins de 40 ans et 23 % plus de 60 ans). 70 % sont en activité et 63 % des utilisateurs famille. La moitié des utilisateurs famille ne viennent à la bibliothèque que pour les enfants.

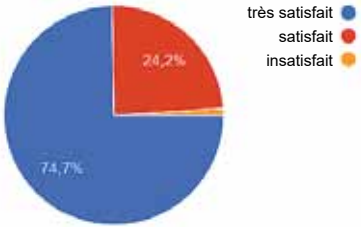

▸ 98,9 % d'entre eux sont satisfaits ou très satisfaits (74,7 %) de l'accueil, 47,5 % très satisfaits et 52,5 % satisfaits des locaux et du confort. La moitié des répondants fréquente la bibliothèque une fois par mois et 23 % plus de deux fois par mois.

▸ Pour ce qui est des attentes, 75 % des répondants priorisent l'augmentation de l'offre de livres, 29 % l'amélioration du confort et 14 % l'augmentation de l'offre numérique.

Résultat complet sur le site mairie-yenne.fr, rubrique bibliothèque.

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Si vous aimez la lecture, le contact et que vous avez un peu ou beaucoup de temps, venez rencontrer Nathalie Serra à la bibliothèque. Elle vous expliquera le rôle des bénévoles, sans qui la bibliothèque ne pourrait pas fonctionner.

Attention aux nuisances sonores

Avec les beaux jours, vous êtes nombreux à entretenir vos pelouses et espaces verts. Afin de ne pas gêner votre voisinage, les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils bruyants sont autorisés aux horaires suivants :

- Les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jour férié de 10h à 12h.

Par ailleurs, la mairie vous rappelle que les feux de branchages, déchets verts et autres sont interdits en Savoie en vertu de l'arrêté préfectoral du 22 février 2017. Vous pouvez les déposer en déchetterie, des bennes sont à votre disposition pour cela. Vous avez aussi la possibilité d'utiliser vos déchets verts comme paillage ou compostage.

Protéger les hirondelles pour pouvoir les revoir

Les hirondelles ont rejoint au printemps, en colonies, nos maisons, nos immeubles, nos étables ou nos coins de fenêtre.
120 nids, dont un nombre significatif occupé par des hirondelles de fenêtre, ont été dénombrés lors du dernier recensement réalisé par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) dans le centre bourg. Ce dernier bénéficie d'un environnement favorable : du bâti, de la boue issue du Rhône (pour construire ou restaurer les nids), des insectes et de l'eau pour le nourrissage…
Ces charmants oiseaux se plaisent au voisinage des humains et reviennent d'Afrique où ils se nourrissent pendant l'hiver, à l'issue d'une longue migration, afin de se reproduire dans les nids occupés l'année précédente.

En France, il y a eu une baisse de 41 % en 20 ans de la population d'hirondelles de fenêtre et de 12 % pour les hirondelles rustiques classées en danger.
Que pouvons-nous faire ? Leur offrir des lieux propices à la construction de leurs nids, remplacer les nids détruits par des nichoirs artificiels, favoriser l'accès des hirondelles rustiques à l'intérieur des granges, des remises, des garages, sensibiliser autour de soi…

Ambroisie : soyez vigilants

L'ambroisie est une plante invasive originaire d'Amérique du Nord. Elle est classée espèce nuisible à la santé humaine. C'est également une menace pour l'agriculture.
La région Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée de France par cette prolifération et par la diffusion de ces pollens.
Le pollen d'ambroisie, émis de fin juillet à début octobre, est très allergisant. En Savoie, 8 % des habitants sont allergiques selon l'Agence régionale de santé.
L'ambroisie est une plante annuelle qui sort de terre en mars-avril pour fleurir aux alentours du mois d'août. Elle est capable de se développer rapidement dans de nombreux milieux, sur les terrains non végétalisés ou remaniés. Les graines peuvent rester plusieurs années en terre avant de germer.
Une fois qu'un pied d'ambroisie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.
▸ Assurez-vous ou faites-vous confirmer qu'il s'agit bien d'ambroisie.
▸ Agissez vous-même, si possible, en les détruisant.
ⓘ Plus d'information : www.signalement-ambroisie.fr.

Le frelon asiatique s'implante chez nous

Le frelon asiatique poursuit sa progression Implanté principalement dans l'ouest de la Savoie depuis 2018 au moins, il commence à être présent sur notre secteur.
Outre la problématique de santé publique, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.
Si vous suspectez la présence d'un frelon asiatique, il est essentiel de le signaler sur www.frelonsasiatiques.fr en vue de faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices.

Moustique tigre : ayez les bons réflexes

Notre commune, comme 379 autres de notre région, a été déclarée comme colonisée par le moustique tigre et nous commençons à être de plus en plus incommodés. D'une manière générale, il va piquer principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.
Tout petit, il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), il vit et pique le jour. Il se développe dans des petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 à 150 mètres autour de son lieu de naissance). Il faut éviter les eaux stagnantes, recouvrir ses bidons et bassins, renouveler l'eau de ses plantes et vider les soucoupes deux fois par semaine.
www.signalement-moustique.fr.

Projet de pumptrack - espace intergénérationnel : la parole aux jeunes

4 QUESTIONS À...

Le projet de Pumptrack - espace intergénérationnel avance à grands pas. En effet, plusieurs réunions de concertation et de travail ont été organisées entre élus, responsable des services techniques municipaux et les membres de l'école de VTT de Yenne. Ce projet structurant pour la commune est piloté et financé par la mairie, avec le concours du Département, mais il paraissait important et indispensable d'y associer des experts terrain et futurs utilisateurs tels que les jeunes vététistes du club yennois.

Comment avez-vous eu l'idée de présenter un projet de Pumptrack aux élus de Yenne ?

Marius D : Je suis membre de l'école de VTT de Yenne depuis plusieurs années. J'organise fréquemment des sorties entre amis pour découvrir de nouveaux terrains, de nouvelles structures. J'ai eu l'occasion de pratiquer le Pumptrack de Chamonix, de Combloux et Saint-Pierre-de-Chartreuse. Pour retrouver ces sensations, j'ai également aménagé une piste « provisoire » dans une forêt avoisinante. Je trouve dommage que ces structures soient assez éloignées.

Quelles démarches avez-vous entreprises pour monter votre projet ?

Mattéo H : Avec notre moniteur et le président de l'école VTT, nous avons tout d'abord rencontré les élus de Yenne pour présenter notre projet de Pumptrack. Quelques réunions préparatoires ont été nécessaires afin d'avoir un argumentaire pertinent et convaincant. Les élus ont accepté de nous suivre. Nous avons ensuite candidaté au budget citoyen de la Savoie dans le but d'obtenir des subventions. Afin que notre dossier soit retenu, nous avons étendu notre idée de Pumptrack à un espace intergénérationnel afin d'avoir un lieu de rencontre, d'échange, de mixité sociale. Pour promouvoir notre dossier, nous avons réalisé un clip promotionnel qui a été diffusé sur les réseau sociaux. Les étapes concrètes pour ce projet se sont enchaînées : obtention de subvention, réunion avec les élus pour travailler sur certaines thématiques : recherche de sponsors, les spécificités souhaitées pour le Pumptrack / espace intergénérationnel…

Depuis plusieurs mois, les jeunes vététistes yennois se sont impliqués dans le montage de ce projet de pumptrack - espace intergénérationnel.

Votre candidature au budget citoyen a été un véritable succès. Vous y attendiez-vous ?

Maxime F : Oui et non car nous avions tellement fait de la promotion sur les réseaux sociaux pour notre projet que nous espérions être retenus. En revanche, lorsque que notre moniteur a reçu un mail de M. Gaymard, président du Conseil départemental, annonçant que nous avions décroché une subvention de 50 000 €, nous avons été agréablement surpris ! Au mois de mars, nous avons été invités au Conseil départemental qui rassemblait tous les lauréats du premier budget citoyen de Savoie. Nous avons découvert les projets divers et variés qui ont été retenus, en présence de M. Gaymard, du préfet et de nombreux élus locaux. C'était une cérémonie impressionnante dans un lieu chargé d'histoire où nous avons eu l'opportunité de visiter quelques pièces telle que la majestueuse salle du conseil départemental. Ça restera pour nous une expérience mémorable.

Quels enseignements retirez-vous de cette démarche ?

Arthur C : Il a fallu beaucoup de démarches, de réunions, de rencontres... Je me suis rendu compte que mener un projet demande du temps, de l'implication et de savoir s'adapter au fil du temps. J'ai découvert qu'un projet doit s'organiser et s'étudier en fonction de diverses contraintes et besoins. Ce projet me permet d'être un acteur de l'évolution de la commune et m'a fait découvrir également le rôle des élus. C'est un projet qui se concrétise de jour en jour et qui confirme la citation suivante : la détermination d'aujourd'hui mène au succès de demain.

Ce que vous réserve la Maison de la Dent du Chat pour cet été

Visites guidées et sorties nature

Des visites guidées de Yenne contées ou à la tombée de la nuit, des sorties nature en forêt ou au bord de l'eau, des matinées découverte de la pêche, des initiations sportives, des jeux de pistes… Il y aura de quoi faire pour tout le monde ! Retrouvez tous les événements de juin à septembre dans le guide des animations estivales « Un été entre Rhône & Dent du Chat ».
Disponible à l'Office de Tourisme de Yenne ou en téléchargement sur www.dentduchat.com.

Les coups de cœur de l'équipe

Voici quelques coups de cœur de l'équipe de l'office de tourisme :
▸ La rando de la boucle de Choisel à Saint-Paul-sur-Yenne : une balade familiale avec une pause fraîcheur au bord du ruisseau du Colliard (notre photo).
▸ L'Observatoire du Marais des Lagneux pour découvrir la faune sauvage !

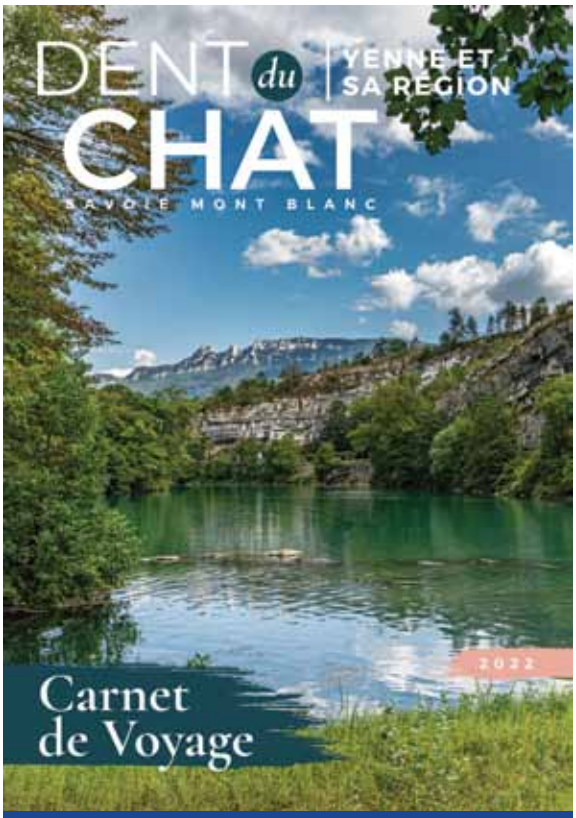

Les brochures de l'été sont sorties

Retrouvez toutes les bonnes adresses & les incontournables du Territoire Dent du Chat, Yenne & sa région, ainsi que la carte touristique et le plan de Yenne. Vous y trouverez des bonnes idées de sorties et de découvertes !
Retrouvez les brochures sur www.dentduchat.com ou à l'Office de Tourisme en format papier.

PRATIQUE

04 79 36 71 54 / yenne.tourisme@orange.fr
Horaires d'ouverture de la Maison de la Dent du Chat - Office de tourisme de Yenne sur www.dentduchat.com
Suivez toute l'actualité du territoire Dent du Chat, Yenne & sa région sur www.dentduchat.com et restez connectés sur les réseaux sociaux de l'office de tourisme pour ne rien rater !
yenne.tourisme Office de tourisme de Yenne – Maison de la Dent du Chat

Bienvenue aux nouvelles activités installées à Yenne

LIBRAIRIE AU GAGNE PETIT

4 place Charles-Dullin.
Tél : 04 79 85 70 61.
Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.
Jeux, livres, BD, Mangas, carterie... Souvenirs et papeterie à venir.

SOLAIRE SYSTÈME

150 route d'Ameysin
07 65 23 35 43
info.solairesysteme@gmail.com
Installation de panneaux photovoltaïques

SB AUTOMOBILES (AGENT PEUGEOT)

178 rue des Fontanettes. 04 79 36 70 20.
Du lundi au vendredi (8h-12h et 14h-18h).
Réparations toutes marques, vente neuf et occasion. Benjamin Schang, nouveau propriétaire.

BULLE DE DOUCEUR

53 place Charles-Dullin
Vente de savon fermier artisanal au lait de chèvre 100% naturel
savonbullededouceur.fr
Tél : 06 60 71 55 58

AU MARCHÉ BIO DU BAS-SOMONT

1085 route du Bas-Somont
06 60 35 26 21.
Du jeudi au samedi (9h30-19h) et le dimanche (8h-13h)
Fruits et légumes bio, épicerie, produits locaux. Restauration le midi sur réservation

COQUELICOT POÉSIE FLEURIE

34 place du Souvenir
Tél : 06 80 59 90 09.
Mardi (14h-19h), du mercredi au samedi (9h-12h et 14h-19h), dimanche (9h-12h)
Fleurs de saison, françaises et locales au possible.

Une association pour regrouper les commerçants yennois

Ça bouge du côté de vos commerçants ! Commerc'Yenne, c'est une toute nouvelle association qui regroupe les commerçants yennois, et qui a pour but de dynamiser le centre-ville, et de favoriser l'attractivité commerciale grâce à diverses animations au long de l'année.
« L'objectif est de travailler en cohésion, et de faire profiter nos clients d'actions commerciales pertinentes pour les remercier de nous faire travailler, leur donner du pouvoir d'achat et attirer une nouvelle clientèle de proximité », explique l'association« Nous avons été très heureux de vous voir répondre si nombreux au premier Marché de Noël des commerçants, et cela nous a confortés dans nos motivations ! »

Les Ecolyennes : les parents d'élèves mobilisés pour les activités scolaires

Le nouveau bureau des Écolyennes, l'association des parents d'élèves, a pris ses fonctions début octobre. Cinq parents bénévoles œuvrent dans l'association, tout au long de l'année, pour proposer différentes manifestations (vente de brioches, marché de Noël, calendrier de l'Avent…). Le but est de récolter des fonds pour les enfants de l'école maternelle et élémentaire.
Le financement est assuré par les bénéfices des opérations organisées, les cotisations des parents d'élèves et les subventions de la mairie de Yenne et du Département. Les Écolyennes bénéficient également de partenariats auxquels chacun peut contribuer : par exemple en déposant à la boulangerie Suaton ses cartouches à jet d'encre, qui sont envoyées à Madame Coccinelle, laquelle reverse une participation à l'association, ou encore en commandant des étiquettes et objets personnalisés sur le site a-qui-s.fr en utilisant le code promo YEN2540 (vous bénéficiez en plus de réductions). Sans oublier les dons des commerçants de Yenne.
Si vous souhaitez vous impliquer et rejoindre l'équipe d'Écolyennes, n'hésitez plus : en septembre aura lieu une assemblée générale afin de renforcer le bureau avec de nouveaux membres.
Vous pouvez suivre l'actualité de l'association sur Facebook et Instagram (les ecolyennes association).

LES ACTIONS FINANCÉES

Voici des actions qui ont été financées par l'association des parents d'élèves durant l'année 2020/2021 :
- Abonnement prix littéraire Incorruptibles
- Ecran mobile Loups tendres et loufoques
- Sorties scolaires au marais de Lavours
- Animations pédagogiques France Nature Environnement
- Animations pédagogiques apiculteur
- Spectacle « le chemin des étoiles de Noël ».

Un rucher école à Yenne

La section de Yenne du Rucher des Allobroges regroupe 72 apiculteurs et plus de 1850 ruches. Ce sont généralement des petits apiculteurs possédant moins de 10 ruches et quelques professionnels aux ruchers plus importants. Devant l'augmentation des personnes désirant acquérir une ruche et la complexité de faire vivre cette ruche, la section de Yenne a décidé de créer un rucher école.
Après un essaimage dans plusieurs endroits, de la plaine de Lucey aux collines de Chevru, le rucher école s'est posé à Yenne, sur un terrain qui lui convient parfaitement (prairie, arbres, soleil et eau), grâcieusement prêté par la municipalité.
Cela permet aux trois moniteurs d'accueillir une dizaine de stagiaires de mars à octobre, à raison de deux séances par mois (avec des séances plus rapprochées en mai et juin). Les cours sont axés sur l'abeille, sa vie et ses besoins en fonction des saisons.
Les cours sanitaires sont dispensés par un technicien sanitaire apicole et l'information sur les arbres et plantes mellifères abordée par un professionnel.
[i] Pour tout renseignement, contacter le président, Jean-Pierre Pascal (jppascal5@orange.fr ; 06 85 66 54 54) ou Bernard Bastiand, moniteur (bastiand@hotmail.fr ; 06 26 55 02 81).

Cri du cœur pour Yenne

Nous sommes si fiers de notre ville
Qui a, c'est sûr, bien des atouts,
Mais encore vraiment faut-il
Jeter notre regard un peu partout.

En cheminant de tous côtés,
Sur les trottoirs, le long des haies,
Pas besoin d'un œil affûté
Pour vite trouver bien des déchets.

Ci-gît une canette de bière,
Déjà un mouchoir en papier,
Plus loin, un morceau de fer,
Et puis, un enjoliveur brisé.

Ah ! Un paquet vide de cigarettes,
Puis une planche abandonnée,
A nouveau une autre canette
Et un rétroviseur cassé.

Deux masques, récentes nouveautés,
Gisant là, nets ou salis,
Perdus ou par terre jetés.
Disséminés, emballages grands ou petits.

Que font là ces cartons déchirés ?
Et ces mégots jonchant la terre ?
« Petit Poucet » les a semés
Ainsi que des bouteilles en verre.

Volent, volent tous ces plastiques
En bouteilles, en sacs, en liens
Qui nous rendent la vie pratique
Mais qui enlaidissent nos chemins.

Et le polystyrène alors ?
Quelques débris sur terre, dans l'onde.
Puis que dire encore et encore
De tout ce qui dégrade ce monde.

De nombreux conteneurs de tri
Accueillent bien des rebuts variés.
Pourquoi tous leurs alentours salis
De bouchons, de métal et de papiers ?

Fumeur, buveur, bricoleur et autre consommateur,
Contrôlez ce geste facile
De jeter là ou ailleurs,
Vos déchets dans notre ville.

L'herbe est si verte, la flore si belle
Et la nature généreuse.
Ne la prenons pas pour une poubelle.
Soyons respectueux et respectueuses.

Oui, respectons notre nature,
Beauté chaque an renouvelée
Respectons cette verdure
Et les espaces piétonniers.

Ô combien sera agréable vivre dans ce bourg,
Enjolivés nos rues et lieux de verdure,
Attrayante la balade tout au long du parcours,
Afin que de beaux souvenirs perdurent.

Que chacun se sente concerné,
De l'aîné au plus petit.
NE JETEZ PAS mais RAMASSEZ
Afin que la vie soit embellie.

Autrice yennoise anonyme

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

- Loann PERRONNET, le 11 décembre
- Hugo VALENZANO LEBLED, le 1er janvier
- Oscar BERRIGAUD, le 4 janvier
- Loris LEROY, le 10 janvier
- Roxane CARRON, le 17 janvier
- Mia MICHEL, le 20 janvier
- Lény BRISCIANO, le 31 janvier
- Inès MARTRE, le 28 janvier
- Malo DURAZ, le 18 février
- Élio et Jane MOMMESSIN, le 13 juin
- Louis GUICHARD, le 24 juin
- Louve CHARLET BURNICHON, le 28 juin

MARIAGES

- Jacques BERTHET DIT BOULON et Sylvie LAVIGNE, le12 février
- Adrien NELLIS et Tania GORBATCHEW, le 28 mai
- Vincent LERICHE et Émilie GUITTAT, le 11 juin
- Cédric OLIVA et Éva TILLIER, le 18 juin
- Omer UNLÜ et Nurlin DERELI, le 2 juillet

DÉCÈS

- Paul LAPREVOTE, le 12 décembre
- Jeanne BOLLIET, le 18 décembre
- Daniel FILLION-ROBIN, le 29 décembre
- Léonie DUPASQUIER, le 7 janvier
- Marcelle PACCOUD dit GÉNÉRAL, le 5 janvier
- Henri VEUILLET, le 12 janvier
- Marie LUGUET, le 19 janvier
- Joseph MANISCALCHI, le 25 janvier
- Max DUPRAZ, le 27 janvier
- Gilbert MOINE, le 26 janvier
- Christine LABEYE, le 27 janvier
- Yvon CARPENTIER, le 15 février
- Ginette FATET, le 16 février
- Louise MILLET, le 19 février
- Dominique MOIROUD, le 22 février
- Francis PERRILLAT-COLLOMB , le 14 février
- Georges POUCHOY dit DURAND, le 5 mars
- Roger PERRIN, le 13 mars
- Robert CHEVALEYRE, le 18 mars
- Marcel VIOLLET, le 7 avril
- Bruna SIMOND, le 2 avril
- Guy RUET, le 12 avril
- Georgette BASSET, le 28 avril
- Claude PONCET, le 21 mai
- Francine LACHAVANNE, le 22 mai
- Pierre BRONDEL, le 2 juin
- Marcelle BITSCH, le 13 juin
- Marie-Claude TROUSSEAU, le 27 juin

MAJORITÉ

Modernisation de la commune : déjà de nombreuses réalisations et bien d'autres à venir

Chers Yennoises et Yennois,

En Savoie et dans les départements voisins, de nombreux centres bourgs sont en perte de vitesse : fermeture de commerces, réduction du nombre de services publics, suppression d'école ou de classes. Un grand nombre de territoires marquent le pas.
A Yenne, au contraire, une équipe municipale soudée, volontaire et au travail, prépare la transformation de la ville dans les dix prochaines années. Ainsi, cet automne, une étude complète sera lancée pour permettre d'ici à la fin du mandat de revoir complètement l'espace du monument aux morts et les abords de l'église, la rue Antoine Laurent, et la rue des Prêtres. Mais cette base de schéma directeur d'aménagement du bourg n'en restera pas à cette étape puisque le prolongement de celui-ci intégrera un périmètre plus large, incluant notamment les axes d'entrée de ville. Les enjeux sont multiples : sécurisation des piétons et des usagers, renforcement de l'attractivité commerciale et globale du centre-ville, embellissement de l'espace public. Les bénéfices seront nombreux.
Ainsi, nous souhaitons avoir une vision globale de ce que deviendra la commune et améliorer la ville, en même temps que nous garantissons une gestion financière rigoureuse. À ce titre, le Conseil départemental est un partenaire majeur sur lequel nous pouvons nous appuyer, notamment grâce au dispositif Petites Villes de Demain en Savoie. Sur cet unique dossier, ce sont près de 250 000 € de crédits départementaux qui sont attendus. Imaginer Yenne demain, c'est transformer l'espace public tout en préservant son patrimoine, son caractère, son identité, et nous nous y attachons.
Moins de 5 millions d'euros de budget annuel, près de 30 agents communaux et une équipe municipale engagée, voici les principaux moyens dont nous disposons pour agir dans l'intérêt de tous. Nos réalisations sont nombreuses. Certaines sont discrètes, d'autres plus visibles, comme par exemple l'importante rénovation du kiosque ou la réhabilitation de la place Charles Dullin. De même, dans les prochaines semaines, nous allons lancer les travaux de la toiture de la cure mais aussi l'étude qui permettra de mettre en sécurité le cheminement piéton et doux du centre-ville vers Chambuet, via la maison de retraite.
Fleurissement, animation, école, sport, aménagements, culture... Tout est fait avec implication des services et énergie des élus pour améliorer sans cesse le cadre de vie de chacun des Yennois, de chacun de vous.

Laurine BOLLON, Stéphanie CHALBOS, Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, Florian DEREYMEZ, Sébastien EJARQUE, Jean-Marc ETAIX, Nicolas GACHE, Sandrine GANDY, Anaïs GIBELLO, Laure GUILBERT, Sandy LACROIX, Florian LAVAUD, Jean-Jacques MASSON, Patrick MILLION-BRODAZ, François MOIROUD, Cédric MOLLARD, Catherine SIMOND dit DURAND, Marine SONOT, Cédric VIGNE

OPPOSITION

Mot du groupe « Yenne pour tous »

Bonjour à tous,
Au niveau des actions de la nouvelle municipalité, nous constatons, au tiers du mandat, qu'elles se résument à deux réparations ont été réalisées : le kiosque et les pavés de la place Charles Dullin.
Etant donné que nos interventions au Conseil Municipal ne sont toujours pas relatées et que le présent espace d'expression se limite toujours à 33 % au lieu de 40 %, nous observons le peu de champ de communication alloué à l'opposition.
Par exemple, notre proposition, qui n'a pas été retenue, de plantation d'arbustes locaux autour du kiosque, en accord avec le collège, n'a pas été signalée.
Pour une mise au point quant au positionnement de la municipalité sur certains sujets concernant notamment le précédent mandat, nous avons remis une lettre ouverte à M. le Maire ; elle est disponible sur demande.
Nous avons également interpellé la municipalité sur le respect de l'article de loi L.2123-24-1-1 concernant la publication des indemnités des élus municipaux. Nous avons constaté que le volet départemental de M. le Maire ne nous avait pas été communiqué ; après recherches, il s'avère que les indemnités s'élèvent à 12 835,02 € pour les 6 mois de 2021. Informations à disposition sur demande.

Claudine BOLLIET, Annabelle GARIN, Robert LEGRAND, René PADERNOZ

Les rendez-vous de l'été à Yenne

- **Samedi 6 août :** marché nocturne des Merveilles du Chat
(Un événement Office de Tourisme)
- **Dimanche 14 – Lundi 15 août :** Fête patronale
(Un événement Ville de Yenne et Festif'Yenne)
- **Samedi 10 septembre :** Forum des associations
- **Dimanche 11 septembre :** Inauguration de la place Charles Dullin
- **Samedi 17 septembre :** World Clean Up Day (Journée mondiale du nettoyage de notre planète)

ET CET AUTOMNE

- **Samedi 8 octobre :** remise des prix du concours « Yenne fleuri »

- **Vendredi 11 novembre :** commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918
- **Samedi 26 novembre :** Foire de la Sainte Catherine
(Un événement Ville de Yenne)

- **Samedi 3 décembre :** Téléthon
- **Lundi 5 décembre :** cérémonie nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie
- **Samedi 10 décembre :** lancement des illuminations de Noël

Photos mystères

Voici les lieux correspondant aux photos mystères publiées dans le dernier numéro de Yenne le Mag.

1. Le kiosque

2. Le banc des dames, près de l'Eglise

3. Façade de la mairie, place Charles-Dullin

4. Mur de l'Eglise

5. Ruelle de l'Eglise

6. Parvis de l'Eglise

7. Entrée passage de l'Etoile

Carnaval des enfants

Le carnaval des enfants a été organisé le 2 avril par Festif' Yenne avec l'appui des Ecolyennes et des bénévoles.
Le défilé de M. Soucis s'est bien déroulé, enneigé, mais plein de joie et de musique. Pour terminer, après l'embrasement de M. Carnaval, bugnes et crêpes étaient proposées à la salle polyvalente. Une très belle participation des Yennois pour la première manifestation de l'année, tant attendue après deux ans de crise sanitaire.

Un panier repas pour les aînés

La situation sanitaire n'a pas permis cette année d'organiser le traditionnel « repas des aînés ». Néanmoins, la municipalité a décidé d'offrir des paniers-repas composés d'un menu réalisé par un traiteur local. 340 Yennois de plus de 70 ans se sont inscrits pour en bénéficier, soit un budget total d'environ 7900€. Le samedi 19 mars, c'est une véritable fourmilière qui s'est mise en œuvre dès 7h du matin avec une quinzaine de bénévoles afin d'assurer la remise des colis, accompagnés. d'une primevère fleurie.

La Dandinove cherche des danseurs

La Dandinove, groupe folklorique de Yenne, fête cette année ses 25 ans d'existence. 25 ans de danses, de fêtes partagées, de présentation des coutumes et de magnifiques costumes de nos ancêtres.
Le groupe est à la recherche de nouveaux danseurs pour poursuivre ses activités. N'hésitez pas à venir le rejoindre. Les danses sont simples ! La preuve en est qu'autrefois, tout le monde dansait !
Vous pouvez prendre contact avec Claudine Bolliet (04 79 36 91 51), qui vous donnera tous les renseignements utiles.